

NOTE

Expéditeur :
DGI
Destinataire(s) :
CODIR DTR –
Tous services

INTERIM DE LA DIRECTION DU CHENAL ET DES TRAVAUX MARITIMES

Date : 26 février 2024

Considérant :

- La décision n°2023/05 – DTR – DGD en date du 05 octobre 2023 portant délégation de signature aux directeurs sectoriels et chefs de service ;

Durant l'absence de Ludovic GRABNER, Directeur du Chenal et des Travaux Maritimes, du 1^{er} au 8 mars 2024, l'intérim sera assuré par Yazid MOUSSIOUNE, Secrétaire Général (du 4 au 8 mars 2024), à l'effet d'exécuter les actions visées par la décision visée ci-avant et relevant du niveau d'habilitation du délégant.

Cette décision prend effet à compter de sa publication par voie électronique sur le site web de HAROPA PORT.

Le Directeur Général Délégué

Dominique RITZ



